

## **Ecolo-GIC - Conseil Communal du 30 mai 2024**

### **Point 2 : Présentation du rapport annuel du CPAS.**

Merci pour cette présentation et félicitations pour la bonne gestion financière du CPAS. Au nom de notre locale Ecolo-GIC, je demande au CPAS de profiter de sa bonne santé financière pour renforcer les services du tuteur énergie et pour aller plus loin qu'une information administrative des aides financières à la rénovation énergétique des bâtiments. Nous demandons que soit développé au sien du CPAS ou de la Commune, un accompagnement administratif et technique pour aider et soutenir les citoyens qui souvent sont dépassés par la complexité administrative et technique des dossiers nécessaires pour obtenir les aides importantes auxquelles ils ont droit. Les personnes qui ont droit aux aides les plus importantes sont souvent celles que la complexité des demandes d'aides rebute le plus. Donc les accompagner pas après pas a beaucoup de sens tant au niveau social, que financier, énergétique et écologique.

Notre objectif par cette demande au CPAS est de diminuer le nombre de bâtiments « passoires énergétiques » à Couvin, de rendre accessible un des besoins fondamentaux (avoir chaud) et faire notre petite part pour diminuer les GES (gaz à effet de serre) qui sont la cause principale du réchauffement climatique.

---

Concernant les dépenses socioprofessionnelles (art 60), je lis « pour l'année 2023, ce poste reste notre *talon d'Achille* eu égard à l'année 2021 ». Pouvez vous expliciter ce que cela veut dire ? Et quelles mesures ont été prises pour remédier à ce talon d'Achille ?

### **Point 6: Maison de la Forêt convention de marché conjoint entre la ville de Couvin et le PN ESEM**

Extrait de l'article 4 de la convention ;

*le rôle des fonctionnaires du service des travaux subsidiés et du service technique des travaux est défini comme suit :*

- *La commune assumera toute communication formelle ou informelle avec les soumissionnaires concernant le Marché conjoint ;*
- *Le suivi administratif du marché ;*
- *Le suivi technique du marché ;*
- *La participation aux réunions de chantier dans la mesure où elles concernent les travaux exécutés pour le compte de la partie qui l'a désigné ;*
- *Seule la Commune est compétente pour la surveillance, la direction et le contrôle du Marché conjoint ;*
- *L'information de tout évènement, situation ou décision spécifique ayant une incidence quelconque sur la conception ou l'exécution du marché ;*
- *La participation aux réceptions dans la mesure où elles concernent les travaux exécutés pour le compte de la partie qui l'a désigné ;*
- *La vérification que les travaux exécutés pour le compte de cette partie sont exécutés conformément aux documents du marché et à l'offre/aux offres ;*

- *La vérification de l'état d'avancement de ces travaux et la participation au mesurage des quantités à prendre en compte ;*
- *La vérification des états d'avancement, déclarations de créances, décomptes et factures.*

Mes questions ;

Les agents communaux pour suivre ce chantier ont-ils déjà été désignés ?

Si oui, quelle expérience ont-ils de ce type de chantier de bâtiment particulier en bois ?

### **Point 22: Plan habitat permanent- Programme de Travail 2024**

*Extrait du projet de PV ; Vu le programme de travail établi par l'équipe du plan HP en tenant compte des remarques de Mme Detrixhe, Présidente de CPAS en charge du Plan HP ;*

Ma question, quelles sont les remarques de la présidente du CPAS ?

### **Point 24: Convention entre communes partenaires- supracommunauté-dynamique territoire SESEM**

Lors du CC du 25 janvier, je posais la question suivante :

*Le but de la prolongation pour 2024 de cette convention est de soutenir des projets supracommunaux.*

*Ma question, quels sont les projets supracommunaux auxquels la commune a participé en 2022 et 2023 et quels sont les projets supracommunaux auxquels la commune de Couvin participera en 2024 ?*

Ma question a été transmise au BEP et voici la réponse son Directeur Général :

*J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 2 février dans lequel vous nous questionnez sur les projets en cours et sur les perspectives de la dynamique supracommunale Essaimage.*

*Au-delà des actions présentées dans le rapport annuel, que nous vous transmettons à nouveau, le BEP mène actuellement une réflexion stratégique en préparation de son prochain plan stratégique et en étroite dialogue avec les Conférences des Bourgmestres. Ce fut le point à l'ordre du jour de la dernière réunion qui s'est tenue en votre Administration Communale : j'ai eu l'occasion d'échanger à ce propos avec les Bourgmestres présents mais, malheureusement, vous n'avez pu y participer.*

*Cette réflexion stratégique du BEP vise à amplifier les services rendus aux Communes et en créer de nouveaux répondant aux besoins futurs de ses affiliés et ce, dans 6 domaines : l'environnement, le digital, l'énergie, le développement économique, le développement territorial et les services supports aux Communes. Au-delà de la révolution de ses métiers et services, le BEP réfléchit à l'évolution de sa gouvernance en lien étroit avec les bassins de vie, afin d'assurer une articulation efficace avec les Communes et les acteurs du territoire.*

*D'ores et déjà, je voudrais partager avec vous quelques considérations issues de l'expérience menée dans le cadre de la supracommunauté.*

- *Importance de couvrir l'ensemble du territoire, de ne laisser aucune commune sur le « bord du chemin », y compris dans les zones rurales éloignées des grandes villes ;*
- *Importance d'éviter la création d'une nouvelle structure ;*
- *Importance du lien avec l'intercommunale ; équipe pour opérationnaliser les projets, facilité de créer une gouvernance par bassin dans le cadre intercommunal, relais entre le niveau local et le niveau régional;*
- *Importance du lien avec les Bourgmestres, en complément des organes de gestion composés à la de D'Hondt.*

Par ailleurs, nous envisageons, à l'instar de la nouvelle offre en matière de cultes que nous avons faites aux communes en suivi des réflexions supracommunales, d'examiner des propositions relatives au partage de personnel et de matériel entre les communes.

Je n'ai sans doute pas assez d'expérience pour comprendre la réponse du BEP. Est-ce qu'un membre du Collège pourrait répondre à ma question du 24 janvier dernier à savoir, quels sont les projets supracommunaux concrets auxquels la commune a participé en 2022 et 2023 et quels les projets supracommunaux concrets auxquels la commune de Couvin participera en 2024 ? Autrement dit, quel est l'impact dans les faits pour Couvin de cette convention ?

### **Question d'actualité n°1 Panneaux photovoltaïque**

- Le 22 septembre 2022, le CC a voté à l'unanimité un budget annuel pour des investissements en énergies renouvelables. Je joins l'extrait du PV de CC :

*34) POINT COMPLÉMENTAIRE DE MONSIEUR JEAN LE MAIRE : BUDGET POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES*

*Le Conseil Communal, en séance publique,*

- *Considérant l'urgence de la transition énergétique pour limiter l'impact sur le réchauffement climatique;*
- *Considérant la hausse des prix des énergies fossiles et de l'électricité; Considérant les conclusions du dernier rapport de GIEC qui demande aux politiques d'agir rapidement pour diminuer rapidement et de manière significative la production de gaz à effet de serre;*
- *Considérant que des solutions existent pour réduire la production de gaz à effet de serre résultant du fonctionnement et de l'utilisation de nos bâtiments communaux;*
- *Considérant que sans investissement, on devra toujours payer plus pour l'énergie et qu'il est plus que temps d'enfin investir pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et à l'achat d'électricité;*
- *DÉCIDE, A l'unanimité,*

*Article 1 : De prévoir au budget communal de 2023 des investissements d'un montant correspondant à 20% des dépenses en chauffage, électricité et gaz de l'année 2021, soit 20% de 284 296 € = 56.859 € pour des équipements de production d'électricité renouvelable, des installations de chauffage sans énergies fossiles dans nos bâtiments communaux. Ces investissements seront réservés aux bâtiments qui ne font pas l'objet d'un projet de rénovation important qui eux, de façon évidente, seront équipés pour fonctionner à 100% avec des énergies renouvelables. Pour le budget de 2024, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2022. Pour le budget de 2025, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2023 plus le solde du budget énergie renouvelable non utilisé en 2023 et ainsi de suite jusqu'à ce que la commune soit autonome énergétiquement.*

Au budget de 2023, il était prévu une chaudière biomasse à l'article 104/724-60/2023 pour 70 000€ qui n'a pas été finalisée et des panneaux photovoltaïques pour l'école de Presgaux à l'article 722/724-60/2023 pour 25 000€ qui devaient être posés en 2023.

Le 25 janvier 2024, j'avais déjà demandé pourquoi ces panneaux n'étaient pas encore posés, on m'a répondu que c'était prévu prochainement. On est 4 mois plus tard et ... toujours rien.

Ma question : Jusque quand devra-t-on attendre que le Collège s'engage dans des investissements qui produisent des économies financières pour la commune et d'énergie ???

Jusque quand devra-t-on attendre pour enfin avoir le premier panneau photovoltaïque sur un bâtiment communal à Couvin ?

### **Question d'actualité n°2 : le terrain de foot de Dailly**

Une équipe de parents a relancé une équipe de foot à Dailly en réalisant le minimum nécessaire pour remettre en activité les vestiaires, le parking et le terrain et cela grâce à leur travail bénévole et à leur financement sur leurs deniers pour refaire une installation sanitaire correcte.

Aujourd'hui, ils sont arrivés à la limite du temps et de l'argent qu'ils peuvent mettre à réhabiliter un terrain de foot ... quand c'est, en fait, de la responsabilité de l'Intercommunale des sports de Couvin. Les travaux plus urgents et indispensables sont le toit du local de la buvette et la main courante autour du terrain. La remise en activité de ce terrain de foot à Dailly a développé la convivialité dans un petit village de l'entité qui se sent souvent oublié par la commune sauf pour y planter des arbres de naissance autour du terrain de foot.

Ma question : Quand est-ce que l'Intercommunale des sports ou la commune prévoit-elle de faire les travaux minimum nécessaires pour encourager cette belle initiative citoyenne et villageoise ?